

## **APPEL D'INTÉRÊT POUR L'ACCUEIL DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR L'ÉDUCATION 2020 DE L'AMA**

### **CONTEXTE**

L'Agence mondiale antidopage (AMA) a été fondée en 1999 en tant qu'organisation internationale indépendante composée et financée à parts égales par le Mouvement sportif et les gouvernements. Ses activités principales comprennent la recherche scientifique, l'éducation, le développement de programmes antidopage et la supervision de la conformité au Code mondial antidopage (le Code) – le document harmonisant les règles liées au dopage dans tous les sports et tous les pays.

En vertu du Code, des programmes d'éducation sont conçus pour préserver l'esprit sportif en évitant qu'il ne soit perverti par l'usage intentionnel ou involontaire de substances ou méthodes interdites. L'AMA développe et met en œuvre de nouveaux programmes et stimule l'intérêt à l'égard des programmes d'éducation existants à l'échelle mondiale.

Ces dernières années, l'AMA a organisé deux conférences sur l'éducation très productives, qui ont rassemblé des chercheurs et des intervenants du domaine de la lutte contre le dopage du monde entier pour examiner les nouvelles tendances, contribuer au développement de programmes d'éducation et réfléchir aux moyens pouvant être mis en œuvre par les organisations antidopage (OAD) pour améliorer leurs programmes, tout en gardant les sportifs au centre de leurs stratégies.

1. En [octobre 2015](#), l'AMA s'est associée au Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) pour tenir la Conférence 2015 sur l'éducation fondée sur les valeurs à Ottawa, au Canada, au terme de laquelle 350 participants (200 présents physiquement et 150 en ligne) ont adopté les résolutions suivantes :
  - L'AMA, les organisations nationales et régionales antidopage (ONAD et ORAD) et les fédérations internationales (FI) doivent consacrer plus de ressources financières et humaines aux programmes d'éducation antidopage fondée sur les valeurs.
  - La recherche doit inspirer, guider et renforcer tous les programmes d'éducation.
  - Les OAD et les chercheurs doivent continuer à collaborer pour orienter et encore améliorer l'éducation fondée sur les valeurs.
  - Des programmes efficaces d'éducation fondée sur les valeurs et de prévention doivent être mis en place pour réduire le dopage dans le sport.



- Les ONAD et les ORAD doivent évaluer leurs programmes d'éducation antidopage en s'assurant qu'ils s'inspirent d'une approche fondée sur les valeurs afin d'être plus efficaces.
  - L'AMA doit convoquer une conférence de suivi avant 2018 pour examiner les progrès dans ce domaine et évaluer la mise en œuvre de ces résolutions.
2. En [octobre 2018](#), l'AMA s'est associée à l'Agence antidopage de Chine (CHINADA), en partenariat avec l'Agence antidopage des États-Unis (USADA), pour organiser la deuxième Conférence mondiale sur l'éducation à Pékin, en Chine, où environ 200 participants se sont réunis et ont formulé un certain nombre de recommandations visant à faire progresser le mouvement pour un sport propre :
- Sportifs
    - Les sportifs resteront au cœur des programmes d'éducation et les éducateurs chercheront des façons de les faire participer à la planification et à la mise en œuvre de ces programmes.
    - Les partenaires continueront à faire entendre la voix des sportifs et les aideront à prendre part à la conversation sur le sport propre.
    - La Charte antidopage des droits des sportifs de l'AMA, notamment la section sur le droit des sportifs à l'éducation, doit être reconnue et appuyée.
  - Éducation sur le sport propre
    - Le Standard international pour l'éducation est un pas en avant important pour le sport propre. Son développement et sa mise en œuvre seront appuyés par les OAD.
    - Le rôle primordial de l'éducation, surtout l'éducation fondée sur les valeurs, dans la lutte contre le dopage et pour le sport propre sera mis de l'avant.
    - Une approche plus constructive de la lutte contre le dopage sera adoptée. Elle s'appuiera sur un langage plus positif et tiendra compte du fait que la grande majorité des sportifs souhaitent concourir dans un contexte de sport propre.
    - Les OAD collaboreront pour faciliter l'accès aux outils éducatifs.
    - Les OAD s'assureront que les initiatives d'éducation sont fondées sur des preuves et comportent des volets de supervision et d'évaluation.
  - Innovation, harmonisation et coopération
    - Les OAD continueront de collaborer pour contribuer aux meilleures pratiques afin de développer les ressources et d'atteindre les objectifs, et de faire avancer l'éducation fondée sur les valeurs.
    - Des partenariats avec d'autres organisations (au sein du mouvement pour un sport propre et à l'extérieur) seront établis pour atteindre des objectifs communs.



## CONFÉRENCE MONDIALE SUR L'ÉDUCATION 2020 DE L'AMA : APPEL D'INTÉRÊT

Pour faire suite aux résultats de ces deux conférences, l'AMA travaille actuellement à la planification de la **Conférence mondiale sur l'éducation 2020**.

Pour les deux premières conférences, l'AMA avait officieusement sollicité l'intérêt de ses partenaires pour organiser l'événement, dont l'ampleur s'est accentuée et qui suscite désormais un intérêt accru. Comme un tel événement comporte des avantages économiques à court terme, en plus de contribuer à rehausser le profil de l'organisation qui s'en charge et de la ville où il se tient, l'AMA a décidé de lancer un processus permettant à tous les hôtes éventuels d'exprimer leur intérêt et visant à établir d'entrée de jeu les critères de sélection (voir ci-dessous).

### CRITÈRES DE SÉLECTION

#### Remarque

Comme lors des précédentes conférences sur l'éducation, l'AMA ne souhaite pas demander de frais de participation aux participants<sup>1</sup>. Les participants devront payer le transport aérien et l'hébergement, ainsi que les repas ne faisant pas partie du programme officiel, mais tous les autres coûts doivent être à la charge de l'hôte veuillez lire, entre autres, la liste de critères ci-dessous).

Il est possible de solliciter des commandites et partenariats, mais l'AMA devra les évaluer et approuver au préalable de manière à éviter tout conflit avec ses propres intérêts et ceux de ses partenaires.

L'AMA demande à tous les partenaires qui souhaitent présenter une déclaration d'intérêt pour l'accueil de la Conférence sur l'éducation 2020 de tenir compte des critères suivants.

#### Soutien officiel

- 1) Comme il est important pour l'AMA de pouvoir confirmer que toutes les autorités concernées (la ville, la province/l'État, le pays, l'ONAD et/ou le Comité national olympique et/ou une FI dont le siège est situé à proximité etc.) appuient la déclaration d'intérêt, des lettres de soutien officielles devront lui être adressées.
- 2) Une déclaration de soutien financier nécessaire à la tenue de la Conférence devra également être fournie.

---

<sup>1</sup> Dans certaines situations, des frais d'inscription peuvent être requis; toutefois, la décision de demander des frais aux participants sera prise en consultation avec l'AMA et la raison de le faire clairement énoncée.



## **Organisation/gestion de la Conférence**

- 3) Mise à disposition de personnel local pour participer à la préparation et au déroulement de l'évènement à l'échelle locale (entreprise professionnelle d'organisation de conférences) ;
- 4) Création et gestion d'un système en ligne pour l'inscription, la réservation d'hôtel, l'accréditation, etc., au moins en anglais et, si possible, dans une autre langue<sup>2</sup> parlée dans la ville hôte. Un accès à ce système doit également être fourni à l'AMA.

## **Exigences concernant le lieu de la Conférence**

- 5) Proposition de site, avec des détails sur la capacité disponible pour les sessions plénières, quatre ateliers/séances de groupe et le secrétariat, ainsi que sur l'accessibilité pour les personnes handicapées ;
- 6) Installations pouvant accueillir au moins 350 participants, dont environ 5 % de représentants des médias le premier jour ;
- 7) Salle plénière pouvant accueillir environ 350 personnes, aménagée à la manière d'un théâtre ou d'une classe, et cabines d'interprétation conformes aux normes ISO (pour les langues désignées) ; voir la section sur le matériel audiovisuel/les technologies de l'information ci-après pour obtenir de plus amples renseignements sur l'interprétation ;
- 8) Jusqu'à quatre salles pour les séances de groupe/séances simultanées pouvant accueillir environ 75 personnes chacune et être aménagées à la manière d'un théâtre/d'une classe ou en demi-cercle ;
- 9) Bonne connexion Internet Wi-Fi dans les salles de conférence et les aires communes (foyers, bureau d'accueil, etc.) ; tension d'alimentation et prises électriques suffisantes autour des tables de conférence (pour le chargement des appareils électroniques – tablettes, téléphones mobiles, ordinateurs, etc.) ;
- 10) Espace suffisamment grand (environ 6 m<sup>2</sup>) dans l'aire commune pour les activités de sensibilisation de l'AMA ;
- 11) Aire distincte pour les pauses café, en matinée et l'après-midi, et le repas du midi (voir la section sur les services de traiteur ci-dessous) ;
- 12) Infrastructure informatique et audiovisuelle et systèmes de son et d'éclairage appropriés dans le centre de congrès pour les exposés et vidéos ;
- 13) Capacités techniques d'enregistrement et de diffusion continue en direct de la Conférence.

---

<sup>2</sup> Les langues officielles de l'AMA sont le français et l'anglais.  
12 juin 2019



## **Interprétation**

- 14) Services d'interprètes internationaux hautement expérimentés en mesure de répondre aux besoins de la communauté internationale. La Conférence se déroulera principalement en anglais, mais une traduction simultanée en français et en anglais doit être prévue. Cela peut exiger de faire venir des interprètes de l'étranger et de payer leurs frais de déplacement. L'hôte peut également demander des services d'interprétation dans la langue du pays ;
- 15) Équipement technique nécessaire au travail des interprètes.

## **Services de traiteur**

- 16) Installations et services de traiteur appropriés pour les repas des participants (repas du midi et pauses) pendant toute la durée de la Conférence ;
- 17) Installations et services de traiteur appropriés pour une réception, le premier soir de la Conférence.

## **Hébergement**

- 18) Sélection d'hôtels appropriée (diverses catégories et fourchettes de prix; chambres accessibles) pour répondre aux besoins de tous les participants ;
- 19) Services de transport complets et efficaces (aéroport offrant des correspondances internationales, gare ferroviaire, etc.) ;
- 20) Services de transport appropriés (navettes) entre l'aéroport, le site de la Conférence et les divers hôtels.

## **Évènements sociaux/forfait touristique**

- 21) Propositions d'évènements sociaux et culturels pour tous les participants ;
- 22) Forfait touristique optionnel pour les participants et les accompagnateurs.

## **DATE DE L'ÉVÈNEMENT**

L'AMA est consciente que les hôtes potentiels doivent tenir compte de leur calendrier d'évènements dans leur déclaration d'intérêt pour l'accueil de la Conférence mondiale sur l'éducation 2020. Toutefois, compte tenu de son propre calendrier en 2020, l'AMA cible la fin de septembre, octobre ou début novembre (idéalement, octobre).

Il faut également prévoir suffisamment de temps pour l'organisation d'un tel évènement, et les préparatifs devraient idéalement commencer au moins un an à l'avance.



## **RESPONSABILITÉ DE L'ÉVÈNEMENT**

L'AMA est responsable du contenu de la Conférence mondiale sur l'éducation 2020. L'Agence collaborera bien entendu activement avec l'hôte pour que l'évènement reflète l'engagement pris avec lui. Elle établira une structure pour appuyer le processus décisionnel, la planification et la collaboration avec l'hôte à tous les égards.

Les rôles et responsabilités seront décrits dans un contrat (voir la section suivante).

## **CONTRAT**

Les éléments ci-dessus ne sont pas censés englober tous les aspects de la planification de la Conférence. Une fois l'hôte sélectionné, l'AMA soumettra un contrat officiel établissant les conditions de la collaboration entre l'Agence et la ville/le pays hôte sélectionné.

## **NON-ADMISSIBILITÉ À L'ACCUEIL DES ÉVÈNEMENTS DE L'AMA**

L'AMA ne pourra pas prendre en compte les déclarations d'intérêt provenant de pays signataires du Code mondial antidopage qui n'adhèrent pas à la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport et d'organisations signataires du Code jugées non conformes au Code ou qui n'ont pas payé à l'Agence leurs contributions annuelles.



## SOUSSION

L'AMA vous saurait gré de présenter votre déclaration d'intérêt en français et/ou en anglais, et d'y inclure les renseignements suivants :

- Nom de l'organisateur (hôte) à l'échelle locale, noms des membres du comité d'organisation local et secrétariat local/entreprise professionnelle d'organisation de conférences, si possible;
- Buts recherchés de l'hôte potentiel en lien avec l'évènement ;
- Dates proposées, avec leurs avantages et inconvénients éventuels ;
- Lieu de l'évènement ;
- Budget estimé, tenant compte du nombre estimé de participants, des frais d'inscription (si elles sont applicables<sup>3</sup>), des revenus de commandite et des autres revenus et dépenses ; veuillez contacter la responsable des évènements de l'AMA (voir coordonnées ci-dessous) pour obtenir un modèle de budget ;
- Projet de calendrier pour la Conférence ;
- Degré de participation attendu du personnel de l'AMA (soutien pour l'inscription, les paiements, les communications, la promotion, etc.).

Les écarts par rapport aux critères ci-dessus doivent être mentionnés expressément. En disposant à l'avance de cette information, l'AMA pourra entamer des discussions et prendre des décisions appropriées et éviter autant que possible les malentendus ultérieurs.

Les déclarations d'intérêt doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante, au plus tard le **vendredi 26 juillet 2019, à 17 h (heure de Montréal)** :

M<sup>me</sup> Catherine MacLean  
Directrice, Éducation et Communication  
Agence mondiale antidopage  
Courriel : [catherine.maclean@wada-ama.org](mailto:catherine.maclean@wada-ama.org)

Avec copie à la responsable des évènements de l'AMA : [anais.rodriquez@wada-ama.org](mailto:anais.rodriquez@wada-ama.org)

Veuillez adresser vos demandes relatives au processus à M<sup>me</sup> Rodriguez.

---

<sup>3</sup> Dans certaines situations, des frais d'inscription peuvent être requis; toutefois, la décision de demander des frais aux participants sera prise en consultation avec l'AMA et la raison de le faire clairement énoncée.



## CHOIX DE L'HÔTE

Toutes les déclarations d'intérêt reçues seront revues et examinées par l'AMA, qui préparera un résumé évaluant chacune d'elles par rapport aux critères de sélection.

Si de l'information supplémentaire ou des précisions sont requises, la responsable des événements de l'AMA communiquera avec l'hôte potentiel.

Le résumé sera évalué par la directrice de l'Éducation, en collaboration avec un groupe interne désigné dont elle fait partie. La décision définitive sera prise par le directeur général de l'AMA en tenant compte de la recommandation du groupe directeur.

## VISITE DU SITE

Une visite du site pourra être organisée avant le choix de l'hôte de la Conférence afin de vérifier que la déclaration d'intérêt remplit bien les critères voulus. Le cas échéant, les coûts de cette visite seront à la charge de l'AMA.

## CALENDRIER

Action	Date limite
Soumission des déclarations d'intérêt à l'AMA par les hôtes potentiels	Vendredi 26 juillet 2019
Revue des déclarations d'intérêt et préparation du résumé par l'AMA	Vendredi 9 août 2019
Demande d'information supplémentaire aux hôtes potentiels par l'AMA	Les hôtes potentiels auront deux semaines pour répondre à la demande
Finalisation du résumé par l'AMA et formulation d'une recommandation par le groupe directeur	Dans les deux semaines suivant la réception de l'information supplémentaire par l'AMA
Visite du site par l'AMA	Si besoin
Décision par le directeur général de l'AMA et notification à l'hôte sélectionné qu'il a été choisi pour accueillir la Conférence	Normalement, de six à huit semaines après la date limite du 26 juillet

***L'AMA remercie à l'avance tous les hôtes potentiels de leur déclaration d'intérêt pour l'accueil de sa Conférence mondiale sur l'éducation 2020, un événement qui contribuera à renforcer l'éducation antidopage à l'échelle mondiale.***